

Comment améliorer ses résultats dans le SCG

- Posséder au moins 12 mois d'expérience de travail qualifié dans un emploi de gestion (FÉER 0), un emploi professionnel (FÉER 1), un emploi technique ou un métier spécialisé (FÉER 2 et 3) au Canada
- Avoir de solides compétences linguistiques, étayées par un test de compétence linguistique approuvé
- Détenir un diplôme, un grade ou un certificat d'études secondaires ou postsecondaires au Canada, ou l'équivalent à l'étranger

Si vous avez obtenu d'autres attestations d'études au Canada, vous pourriez recevoir jusqu'à 30 points additionnels.

Il n'est pas obligatoire d'avoir une offre d'emploi ou une désignation provinciale pour remplir le profil d'Entrée express ou recevoir une invitation à présenter une demande.

Cependant, le SCG vous accordera des points additionnels si vous avez une offre d'emploi admissible ou si vous êtes désigné par une province, ce qui augmentera vos chances d'être invité à présenter une demande.

Consultez Canada.ca/EntreeExpress.

Les provinces et les territoires peuvent aussi vous désigner

La plupart des provinces et des territoires du Canada peuvent désigner des immigrants désireux de s'y établir par l'intermédiaire du Programme des candidats des provinces (PCP). Cette désignation peut également se faire à partir d'Entrée express.

Les étudiants étrangers qui ont étudié ou travaillé récemment au Canada peuvent être admissibles au PCP. Les critères varient selon chaque province ou territoire.

Vous devez présenter votre demande directement à une province ou à un territoire pour que votre cas soit étudié dans le cadre du PCP. Consultez le site Web de la province ou du territoire qui vous intéresse pour en savoir plus sur le processus de désignation.

Autres voies vers la résidence permanente

D'autres options s'offrent aussi aux étudiants étrangers qui désirent rester au Canada.

Consultez Canada.ca/outil-venir-Canada pour savoir à quels programmes vous pourriez être admissible.

ENTRÉE EXPRESS



Étudiants étrangers

Comment présenter une demande de résidence permanente au Canada

CANADA.CA/ENTREEEXPRESS

Les étudiants étrangers ont la scolarité, les compétences et l'expérience que recherche le Canada. Entrée express propose des options de programme pour les diplômés ayant une expérience professionnelle admissible. Pour en apprendre plus sur les études, le travail et la vie au Canada après l'obtention de votre diplôme, consultez Canada.ca/etudiantsetrangers.

Comment demeurer en permanence au Canada après avoir obtenu son diplôme

L'immigration est un processus qui comporte de multiples étapes et qui prend du temps. Le diagramme qui suit présente les étapes générales pour obtenir la résidence permanente par l'intermédiaire des programmes d'Entrée express. Pour en savoir davantage, consultez Canada.ca/EntreeExpress.

Se préparer pour Entrée express

Étape 1

- Présentez une demande de permis d'études.
- Terminez vos études dans un programme admissible au permis de travail postdiplôme. Consultez la liste des établissements d'enseignement désignés pour confirmer l'admissibilité du programme d'études.

Étape 2

- Présentez une demande de permis de travail postdiplôme ou un autre type de permis de travail (Programme des travailleurs étrangers temporaires, Mobilité francophone, etc.).
- Accumulez une année d'expérience professionnelle canadienne spécialisée et rémunérée (par exemple un emploi de gestion, professionnel ou technique ou un métier spécialisé). Consultez les codes de la Classification nationale des professions pour obtenir plus d'information sur l'expérience, les compétences linguistiques, les offres d'emploi et le niveau d'études nécessaires.
- Vous pouvez vous renseigner sur le marché du travail canadien en consultant le Guichet-Emplois du Canada et en vous y inscrivant pour chercher un emploi au Canada.
- Passez un examen pour évaluer vos compétences linguistiques en français ou en anglais. Si vous avez étudié à l'extérieur du Canada, il est possible que l'on vous demande de faire évaluer vos diplômes d'études par rapport aux normes canadiennes.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2024.

N° de catalogue Ci4-259/2024F
ISBN 978-0-660-70093-9
IRCC 3564-02-2024



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Canada

Présenter une demande dans Entrée express

Étape 3

- Créez votre profil d'Entrée express et fournissez tous les documents demandés.
- Soyez accepté dans le bassin d'Entrée express. Si vous répondez aux critères de l'un des programmes visés par Entrée express, vous serez inscrit dans un bassin de candidats présélectionnés.

Étape 4

Vous serez invité à présenter une demande si vous êtes admissible à l'un des programmes visés par Entrée express et que vous faites partie des candidats les mieux classés de la ronde d'invitations.

Système de classement global

Pour soutenir les objectifs économiques fixés, nous avons instauré un processus de rondes d'invitations pour des catégories spécifiques de candidats d'Entrée express.

Nous classons les candidats dans le bassin à l'aide d'un système de points appelé Système de classement global (SCG).

Les candidats qui obtiennent le plus de points dans le bassin sur la base du SCG sont ensuite invités à présenter une demande de résidence permanente au cours d'une ronde d'invitations. Les rondes d'invitations ont lieu régulièrement tout au long de l'année.

Les codes de la Classification nationale des professions

Un code de la Classification nationale des professions est un nombre à 5 chiffres servant à classer les emplois canadiens. Ces codes sont classés par catégories de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FÉER).

L'expérience professionnelle pour les programmes d'immigration d'Entrée express relève de ces 4 catégories : FÉER 0, 1, 2 ou 3.

FÉER 0 – emplois de gestion

FÉER 1 – emplois professionnels (nécessitant un diplôme universitaire)

FÉER 2 – emplois de superviseur, emplois techniques et métiers spécialisés (nécessitant un diplôme d'études collégiales ou une formation d'apprenti de plus de 2 ans)

FÉER 3 – emplois nécessitant un diplôme d'études collégiales ou une formation d'apprenti de moins de 2 ans, ou une formation en cours d'emploi de plus de 6 mois

Comment fonctionne Entrée express

Entrée express gère les demandes de résidence permanente présentées dans le cadre des programmes fédéraux d'immigration économique suivants :

- catégorie de l'expérience canadienne;
- Programme des travailleurs qualifiés (fédéral);
- Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral).

Pour répondre aux besoins de leur marché du travail, les provinces et les territoires recrutent aussi des candidats du système Entrée express par l'entremise de leur programme des candidats des provinces.

Pour être admissible à Entrée express, vous devez satisfaire aux critères d'au moins l'un de ces programmes.

Si vous respectez les critères minimaux, vous serez inscrit dans le bassin d'Entrée express et classé en fonction des points que vous attribuera le SCG. Le SCG tient compte de divers facteurs associés à votre profil, comme les compétences linguistiques, le niveau de scolarité, les compétences et l'expérience.

Les candidats du bassin ayant obtenu le plus de points seront invités à présenter une demande de résidence permanente lors des rondes d'invitations générales. Dans le cadre des rondes d'invitations propres à un programme, nous n'invitons que les candidats s'étant les mieux classés qui sont admissibles au programme spécifique. Pour les rondes d'invitations axées sur les catégories, nous invitons les candidats les mieux classés qui sont admissibles à une catégorie précise. Vous pouvez en apprendre davantage en consultant la page Canada.ca/EntréeExpress.

Pour travailler dans votre domaine au Canada, vous pourriez devoir respecter d'autres exigences outre celle d'obtenir un diplôme. Vous trouverez des ressources pour vous aider à trouver du travail au Canada au Canada.ca/servicesnouveauxarrivants.

Parlez-vous français?

Vous pouvez obtenir 50 points additionnels dans le SCG si vous maîtrisez bien le français. Vous pourriez être invité à participer à une ronde d'invitations d'Entrée express en fonction de vos compétences linguistiques en français. Le français est l'une des 2 langues officielles du Canada. Il est parlé partout sur le territoire canadien. Aux 4 coins du pays, vous trouverez de nombreuses collectivités francophones dynamiques et accueillantes qui offrent des possibilités d'emploi intéressantes.

À compétences égales, la capacité de parler français et anglais dans l'une de ces collectivités pourrait vous donner un avantage substantiel sur les candidats unilingues, car vous pourriez servir les clients dans les 2 langues ou, éventuellement, aider les employeurs à pénétrer dans de nouveaux marchés.

En tant que résident permanent, vous pouvez suivre sans frais des cours de formation linguistique et avoir accès à d'autres services en français qui vous aideront à vous établir dans votre nouvelle collectivité.

Informez-vous sur la vie francophone au Canada en consultant Canada.ca/immigrationfranco.

Remarque : Si vous souhaitez immigrer au Québec, communiquez avec cette province directement, car le Québec gère ses propres programmes d'immigration économique.